



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

SAINT-DENIS, le 16 juillet 2007

**Direction des Actions Interministérielles
Bureau la Coordination Générale et du Courrier**

ARRETE n° 2306

**portant nomination d'un régisseur de recettes auprès de
la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et
de l'Environnement de la Réunion**

**LE PREFET DE LA REUNION
Officier de la Légion d'Honneur**

- VU** le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics, modifié par le décret n° 92-1368 du 23 décembre 1992 ;
- VU** l'arrêté du 6 décembre 1993 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances auprès des directions régionales de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ;
- VU** l'agrément du Trésorier Payeur Général du département de la Réunion ;
- SUR** proposition de Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement de la Réunion ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Mme Reine Marie CHANE KUNE est nommée régisseur de recettes auprès de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Réunion, en remplacement de Mme Denise AURE, à compter de la date du présent arrêté, conformément à l'article 1^{er} de l'arrêté du 6 décembre 1993 susvisé.

ARTICLE 2 : MM. le Préfet de la Région Réunion, le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Réunion et le Comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

POUR LE PREFET,

Le secrétaire Général
Franck Olivier Lachaud